

COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL DU 2 FEVRIER 2017

PRESENTS : M. CHAULET – Mme BOFILL - M. GILLES - Mme FERRAT - M. PRAUX - M. BELIN - M. EL ATTAR - Mme GUYONNAUD - M. IPSILANTI - Mme QUET - M. RAYBAUD – Laure ESNEE.

Absents : Joseph VINOLO – Nadège ALLOSIO -Nathalie FAUVEAUX – Véronique TRIVEZ

Pouvoirs de Christian DIVOL à Cyril GILLES et Carmen GORRIZ à Marie-Thérèse QUET –

Le Cinéma REGAIN devient Cinéma Jean-Louis TRINTIGNANT : Qui ne connaît pas Jean-Louis TRINTIGNANT, monstre sacré du cinéma ? BARJAC a eu la chance et le privilège de l'accueillir à plusieurs reprises, comme voisin, comme ami, comme artiste. C'est d'ailleurs dans la cour du Château, en 1997, invité pour la soirée « La Chanson des Poètes » que Jean-Louis TRINTIGNANT fait la connaissance de Daniel MILLE, musicien. De cette rencontre naîtra une collaboration, mêlant musique et poésie, une passion qu'il découvre à l'adolescence, à travers les textes de PREVERT, APPOLINAIRE et ARAGON, et qui ne le quittera plus. Habitué du festival, il sera là à plusieurs reprises, notamment en 2000 avec à ses côtés Bruno RUIZ. Gardois fidèle il cultive avec passion sa vigne. Son domaine Rouge Garance est l'un des domaines parmi les mieux notés des Côtes-du-Rhône. En hommage à l'ensemble de sa carrière artistique, à son engagement, et avec son consentement, Le CONSEIL MUNICIPAL, avec honneur, DECIDE que le cinéma municipal REGAIN portera désormais le nom de «Cinéma Jean-Louis TRINTIGNANT ».

Avant-Projet estimatif salle d'évolution- Préau et aménagement de la cour avec demande de subvention : le Cabinet d'Architecture GOIDIN a présenté des esquisses en réunion associant élus, parents d'élèves et enseignants ainsi qu'un estimatif financier d'un montant aménagement de la cour compris à 760.000 € HT. Le Conseil approuve l'avancée du dossier et charge le Maire de solliciter des financements auprès de la Région, du Département et de l'Etat.

Transfert Compétence PLUI (Plan local d'urbanisme intercommunal) : déjà délibéré en 2016, le Conseil réaffirme son opposition à un tel transfert. Il voit encore dans cette pression la fourbe volonté du pouvoir d'effacer les communes. Le PLU constitue un document de planification essentiel pour penser et dessiner la commune de demain et pour la mise en place de la politique communale, il est donc primordial que la commune en garde la maîtrise complète. Des ajustements avec les communes voisines sont depuis longtemps obligatoires. Par contre une harmonisation des bases fiscales des communes du territoire devrait s'imposer pour que les taux d'impôts communautaires s'appliquent à des bases égales.

Tarifs 2016 : Considérant les bilans de l'année écoulée des différents services communaux, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, décide l'application de la révision des tarifs au 01/04/2017

• CUISINE CENTRALE ET RESTAURANT SCOLAIRE :

- Enseignant, personnel communal et en formation :	5.00 €
- Personnel en contrat aidé :	3.00 €
- Repas portage :	9.00 €
- Visiteurs exceptionnel	17.00 €
-	

Tenant compte de la conjoncture économique actuelle particulièrement difficile et affectant de nombreuses familles, le Conseil Municipal laisse inchangé le tarif du repas des enfants Ecole publique à 2.50 € et le tarif du repas des enfants Ecole Privée à 2.65 €.

• **CENTRE DE LOISIRS ET CLUB ADOS :**

<u>CENTRE DE LOISIRS :</u>	BARJAC et COMMUNES de la Communauté de Communes de Cèze-Cévennes		EXTERIEURS /COMMUNES NON ADHERENTES	
	FAMILLE IMPOSABLE	FAMILLE NON IMPOSABLE	FAMILLE IMPOSABLE	FAMILLE NON IMPOSABLE
Tarif semaine : 1er enfant	38.00 €	36.00 €	70.00 €	40.00 €
Tarif semaine : 2^E enfant	28.00 €	27.00 €		
Tarif 1/2 journée Mercredi	8.00 €	6.00 €	13.00 €	9.00 €
Tarif journée	11.00 €	10.00 €	25.00 €	14.00 €
<u>CLUB ADOS :</u>				
Tarif semaine	30.00 €	35.00 €	40.00 €	50.00 €

Travaux d'Intérêts Généraux : Monsieur le Maire fait part de sa rencontre avec La Directrice du Service Pénitentiaire D'insertion Et De Probation Du Gard, Madame Laury THIRION, pour la mise en place de Travaux d'Intérêts Généraux sur la commune de BARJAC. Cette dernière a tenu à souligner l'intérêt que porte la Municipalité aux actions d'insertion. Ces Travaux d'Intérêts Généraux s'effectueront au sein du Service Technique de Voirie, pour des travaux d'entretien et de manutention. Une habilitation est donc demandée.

Extension réseau assainissement : Elle concerne 3 parcelles chemin du cornier pour un coût de 18.894 € TTC. M le Maire propose un PUP (projet urbain partenarial) avec 60 % à la charge des propriétaires et 40 % pour la commune.

En concertation avec le personnel, le Conseil valide l'achat d'un tracteur et d'une épareuse pour la somme de 79.639 €. L'ancienne machine acquise en 1996 bien entretenue servira au déneigement et au lamier. Un bon équipement au service d'une bonne équipe technique !

La séance est levée à 20 heures.

Le Maire :

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'Mairie de BARJAC' and 'Gard' around the perimeter. The signature is written across the stamp.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2017

PRESENTS : M. CHAULET - M. GILLES - Mme FERRAT - M. PRAUX - M. BELIN - M. EL ATTAR - Mme GORRIZ - Mme GUYONNAUD - M. IPSILANTI - Mme QUET - M. RAYBAUD – Mme Laure ESNEE - Nathalie FAUVEAUX et Joseph VINOLO

Absents : Véronique TRIVEZ- Nadège ALLOSIO et Christian DIVOL

Pouvoirs d'Olga BOFILL à Edouard CHAULET

Rythmes Scolaires : Décision à prendre pour la rentrée scolaire septembre : Semaine de 4 Jours ou maintien des NAP et donc de la scolarité le mercredi matin. Chacun se souvient de la désapprobation unanime lors de la mise en place précipitée de cette réforme. Le retour d'expérience n'est pas positif, une grande fatigue chez les enfants et notamment en maternelle. Même si on ne peut que se féliciter de la qualité du travail menée par l'équipe des intervenants, la décision doit se prendre toujours en partant de l'intérêt de l'enfant et le Conseil à l'unanimité estime que la semaine des 4 jours est la plus à même de le satisfaire. Des ateliers au centre aéré seront proposés le mercredi en journée. L'avis du Conseil d'école sera sollicité.

Subventions au monde associatif : C'est une somme globale de 63.250 € à laquelle s'ajoutent 2 066 € d'aide communale accordée aux familles barjacoises, non imposables, afin de leur permettre l'accès aux activités culturelles et sportives sur la commune. En avril 2017, 25.200€ avaient déjà été votés.

Travaux grosses réparations dégâts d'orages 2015 sur Chemins : Une consultation est en cours . Le plafond subventionnable est de 35.000 € avec 25 % Etat – 12 % de la Région et 10 % du Département.

Opération mise en discrétion des réseaux Mas Lozard : ce projet est porté par le Syndicat Mixte d'électricité (Electricité – éclairage public et réseau téléphone) : Montant estimé 99.000 € HT – Reste à charge de la Commune 38.200 € sur lesquels des subventions vont être sollicitées.

Convention avec le syndicat mixte pour l'implantation des 2 bornes électriques : elles se situeront Avenue Jean Tassy avec l'engagement d'un stationnement gratuit et réservé aux véhicules électriques exclusivement. Coût pour la commune : 500€ par bornes à la pose et 240 € /an pour le fonctionnement. La gestion et la maintenance sont exercées par le SMEG (syndicat mixte)

Avenant sur maîtrise d'œuvre travaux montée du Château : son montant est de 3813 € HT portant ainsi le montant des honoraires à 19.879 € HT. Les travaux sont terminés et sont réussis , la réflexion d'ouvrir au stationnement reste d'actualité.

Admissions en non valeur : Présentées par la Trésorerie de St Ambroix pour un montant de 1799.99 € en assainissement sur les exercices 2009 à 2016, elles concernent des dettes irrécouvrables .

Avenant convention service instruction des autorisations de droits des sols d'Alès Agglo : L'avenant concerne la Saisine des commissions de sécurité et d'accessibilité par le service instructeur de l'Agglo d'Alès

Signature Convention SAGE (schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin versant de l'Ardèche : Considérant que BARJAC par l'intermédiaire de la communauté de communes de Cèze Cévennes est adhérente à AB CEZE, le Conseil Municipal invite le SAGE 07 à prendre contact avec les structures détenant la compétence.

Dossier Accessibilité bâtiments communaux : Le projet préparé par Michel MERCIER pour 127.000 € HT prévoit l'accessibilité de l'école publique (notamment avec un ascenseur pour 117.000 €), du foyer des jeunes (8500 €), de la salle de judo(500 €), du cabinet d'infirmières rue basse (7500 €) et du cimetière pour 3500 €. Il vient de recevoir 40.000 € par l'Etat au titre des crédits du fonds de soutien à l'investissement public local 2017. Il est donc acté d'avancer rapidement.

Réhabilitation Logements communaux : Le projet concerne 2 appartements : rue basse et maison Bernard Rue du Bouc. La maîtrise d'œuvre est dévolue à WA Ingénierie. Le financement à solliciter est un financement de type PLUS pouvant déboucher sur des subventions du Département, de la Région et un prêt Caisse des dépôts. L'Etat quant à lui apporte un conventionnement des logements et une TVA à 7 %. Le dossier est en cours.

Cession chemin Constant sur chemin des Grillères : Avis favorable d'échange de 237 m2 de délaissé contre 163 m2 par M.CONSTANT qui servira d'aire de contournement.

Convention service de portage de repas à domicile avec St Privat de Champclos : le service va fonctionner au même tarif que les résidents barjacois . La commune de St Privat prend à sa charge les frais de transport estimé à 1,5 €/repas. C'est un bel exemple de coopération communale !

Etude Aménagement du carrefour zone d'activités : Un Bureau d'Etudes va être chargé du dossier d'avant-projet de cette zone .

Il est acté l'achat d'un chariot élévateur pour remplacer l'ancien obsolète aujourd'hui.

Droit de préemption : Exercé par décision du maire dans le cadre de ses délégations pour l'achat d'une oliveraie de 3500 m2 au prix de 15.000 € dans le cadre de notre politique en restauration bio et d'un patrimoine à sauvegarder.

La séance est levée à 20 Heures.

La Maire :

The image shows a blue circular official stamp of the Municipality of Barjac, Gard. The stamp contains the text 'MAIRIE DE BARJAC' at the top and 'GARD' at the bottom, surrounding a central emblem. A handwritten signature in blue ink is written over the stamp.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017

PRESENTS : M. CHAULET - M. GILLES - Mme FERRAT - M. PRAUX - M. BELIN - M. EL ATTAR - Mme GORRIZ - M. IPSILANTI - Mme QUET - Mme ALLOSIO - M. C. DIVOL et Joseph VINOLO

Absents : Alain RAYBAUD - Véronique TRIVEZ- et Nathalie FAUVEAUX

Pouvoirs d'Aline GUYONNAUD à Monique FERRAT et de Laure ESNEE à Cyril GILLES

Le compte rendu de la réunion précédente est adopté à l'unanimité

Droit de préemption saisie immobilière : Exercé par décision du maire dans le cadre de ses délégations pour l'achat de l'immeuble avenue Chaillot cadastré AB 373 et 374 suite à dernière surenchère auprès du Tribunal de Grande Instance de Nice à 155.000 €. Le Conseil Municipal préalablement concerté a estimé que l'achat était de bon sens en centre ville pour tout projet inter-générationnel.

Maîtrise d'œuvre mise en accessibilité des bâtiments communaux : elle est confiée à AEA Architecture au taux de 10 %. Le projet prévoit l'accessibilité de l'école publique (notamment avec un ascenseur), du foyer des jeunes, de la salle de judo, du cabinet d'infirmières rue basse et du cimetière. Ces travaux bénéficient de 40.000 € par l'Etat au titre des crédits du fonds de soutien à l'investissement public local.

Schéma directeur et zonage d'assainissement : Le Conseil approuve le projet de réalisation d'un nouveau schéma directeur et zonage assainissement compte tenu des évolutions urbanistiques et techniques. L'ensemble des préconisations du schéma approuvé en 2005 a été réalisé. Le coût de cette étude est de 116.263 € HT, le département et l'Agence de l'Eau sont sollicités pour des aides financières à hauteur de 75 %.

Extension Carrière : La SAS PELLET, exploitante de la carrière, en raison notamment d'aléas d'exploitation sur le périmètre existant (réseau souterrain), a un projet d'extension d'une superficie de 10ha58a31ca au sud de l'emprise actuelle. Cette extension garantirait une pérennisation de l'activité pour au moins 30 ans. Pour mener à bien ce projet, il est nécessaire de faire évoluer le PLU par le lancement d'une procédure de déclaration de projet. Le Conseil Municipal, considérant l'atout économique important que représente la carrière, tant pour le budget communal que pour le développement de la Société PELLET engage la procédure de déclaration de projet entraînant la mise en compatibilité du PLU.

Droits de Place occupation du domaine public commerce sédentaire : c'est une recette de 12385 € perçue en 2017 qu'il est inutile de comparer avec le budget municipal consacré à l'animation culturelle, festive et locale de l'ordre de 200.000 € tous domaines confondus (subventions, nettoyage, organisation des foires et marchés, frais de personnel)

Après discussion le Conseil fixe le droit de place pour 2018 à :

- 17 € par m2 pour tout « commerce de bouche » utilisant des tables et des chaises
- 14€ par m2 pour les commerces de la Place Charles Guynet
- 13 € par m2 pour les autres commerces

Subventions exceptionnelles jeunesse en faveur de « l'excellence » : 150 € sont accordés :

- à un jeune étudiant pour son investissement dans l'organisation du rallye 4L Trophy
- à une jeune écuyère championne de reining (une monte très spécialisée)
- à un jeune champion de hip hop

Régime Indemnitaire 2017 et mise en place RIFFSEP (nouveau dispositif) : Versé annuellement en décembre comme un 13^{ème} mois. Il résulte d'une vraie politique sociale à laquelle s'ajoute le C.N.A.S, l'arbre de Noël, le remboursement téléphone au personnel de voirie, tarif réduit pour accès aux repas... Une augmentation de 10 % de l'enveloppe budgétaire globale est votée l'a portant à 30.000 €. La réflexion est lancée sur l'application du nouveau régime indemnitaire appelé RIFFSEP dès 2018 qui devrait comporter une enveloppe complément indemnitaire annuel (CIA) lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir.

Mur esplanade : De gros dégâts sont apparus sur le mur de soutènement place de l'esplanade : gonflement du mur, décalage important. Un diagnostic a été demandé à un bureau d'ingénierie. Des travaux sont à envisager. Le Maire est autorisé à poursuivre avec les hommes de l'art compétents.

Acquisition foncière : dans le cadre des travaux relatifs aux éboulements route d'Orgnac effectués actuellement par le Conseil Départemental, la commune a souhaité recréer un cheminement piéton paysager pour accéder au cimetière nécessitant une acquisition foncière auprès de Mme THOULOZE. Ayant cédé amiablement du terrain pour l'extension du parking du nouveau cimetière et pour le réseau pluvial relatif au terrain de la crèche une somme de 8000 € est acceptée pour l'ensemble.

Une subvention de 1000 € est votée au Secours Populaire pour les sinistrés de Saint Martin terriblement touchés par les derniers ouragans.

Un vœu est adopté à l'unanimité pour la libération de Salah HAMOURI, journaliste franco-palestinien détenu arbitrairement en Israël

Informations :

Une consultation pour l'entretien de l'éclairage public est lancée.

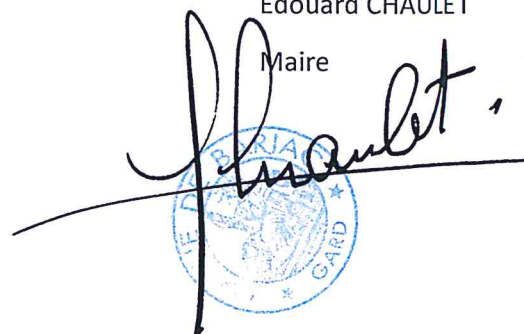
La semaine bleue est organisée avec des spectacles, gouters et séances de cinéma à tarif réduit de 3 € pour les seniors le vendredi et dimanche soir. Une animation à la résidence Saint Laurent est prévue.

Les frais de fonctionnement scolaires s'élèvent pour l'année écoulée à 854.48 €.

La séance est levée à 22h 15.

Edouard CHAULET

Maire

The image shows a handwritten signature in black ink that reads "Edouard Chaulet". Below the signature is a blue circular official stamp. The stamp contains the text "LE BOURG D'ORGNAC" at the top and "LE BOURG D'ORGNAC" at the bottom, with "Maire" in the center. There are also some stars and decorative elements within the stamp.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 OCTOBRE 2017

PRESENTS : M. CHAULET – Mme BOFILL -M. GILLES - Mme FERRAT - M. PRAUX - M. BELIN - M. EL ATTAR - Mme GUYONNAUD - M. IPSILANTI - Mme QUET ET Mme ESNEE – M DIVOL – M RAYBAUD

Absents : Joseph VINOLO – Nadège ALLOSIO -Véronique TRIVEZ- et Nathalie FAUVEAUX – Pouvoir de Carmen GORRIZ à Marie-Thérèse QUET

Le compte rendu de la réunion précédente est adopté à l'unanimité

Mur esplanade : De gros dégâts sont apparus sur le mur de soutènement place de l'esplanade : gonflement du mur, décalage important. Le diagnostic demandé à des hommes de l'art envisage 2 solutions : soit un mur poids (face visible pierre et béton à l'arrière) nécessitant l'abattage des 2 grands tilleuls et réfection du cheminement de l'esplanade, soit la réalisation de 3 contreforts avec des encoules pierre dans la propriété privée. La municipalité plaide pour la solution conservatrice des arbres centenaires, les propriétaires sont assurés que tout sera remis en état. « C'est en tout état de cause un dossier douloureux financièrement ».

Lancement marchés de travaux traversée d'agglos : Des travaux important vont être lancés : RD 901 : du centre de Secours avec un tourne à gauche pour l'accès à la crèche, des trottoirs et du pluvial. Des travaux similaires seront effectués du rond point de la rue Basse vers la Cave Coopérative. Ces travaux ont obtenu dernièrement une subvention substantielle du Conseil Départemental de 200.000€.

Tableau des effectifs : Le projectionniste cinéma ne souhaite pas renouveler son contrat, le jeune Mohamed ARABI qui projetait le dimanche a réussi l'école de police. Il faut donc recruter selon des compétences techniques fortes car l'équilibre du cinéma est en jeu... Certes, les projectionnistes bénévoles du mardi sont autonomes pour la partie projection pure mais avant d'appuyer sur le bouton le cinéma c'est de l'informatique, de la programmation, de l'organisation, de la communication et une culture cinématographique. Un poste de contractuel à 35 Heures est créé.

Le Conseil approuve :

- la régularisation du tracé du sentier de Promenade et randonnées PR 23 Dolmens et Capitelles
- une décision modificative de 16000 € en section d'investissement
- L'étude pour la rénovation de la rue du bouc avec un contrat de maîtrise d'œuvre à 6 %
- Le contrat d'entretien éclairage public pour 2018-2019 et 2020 au prix unitaire de 15.30 /an le point lumineux avec l'Entreprise LOUBIERE à l'issue d'une consultation
- Une rencontre pour la présentation du projet de création d'une salle de motricité et des aménagements de la cour à l'école publique par les architectes . Ce projet a d'ores et déjà obtenu un financement de l'Etat.

Le Maire traite de l'impact de la création d'un hangar agricole en photovoltaïque de 3000 m2 dans la plaine Moulin à vent, loin de tout siège d'exploitation agricole et sans réseau d'eau potable . L'avis consultatif demandé au Conseil est plutôt défavorable.

Infos : Des logements sont disponibles aux HLM Les Mûriers et Place Haute Fontaine Immeuble Bellegarde : dossier à retirer en mairie ou à télécharger en tapant logements sociaux sur internet.

Le ramassage des olives a commencé avec les enfants du centre de Loisirs.

Le cheminement nouvellement créé pour aller au cimetière sera paysagèrement végétalisé, un mur et 3 bancs en pierres compléteront l'aménagement.

Le Maire :



The signature of M. Chaulet is written in black ink over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'MUNICIPALITE DE GARD' and '31 OCTOBRE 2017'.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 DECEMBRE 2017

PRÉSENTS : M. CHAULET - Mme BOFILL - M. GILLES - Mme FERRAT - M. PRAUX - M. BELIN - Mme ESNEE - Mme GUYONNAUD - M. IPSILANTI - Mme QUET - M. RAYBAUD – M. VINOLO.

Pouvoirs de Carmen GORRIZ à Marie-Thérèse QUET et de Saïd EL ATTAR à Sylvian BELIN.

Absents : Nadège ALLOSIO- Nathalie FAUVEAUX -Véronique TRIVEZ - Christian DIVOL.

Le compte rendu de la réunion précédente est adopté à l'unanimité.

Travaux d'aménagement des RD 901 et RD 196- Traversée d'agglomération : Signature de la convention de co-maîtrise d'ouvrage avec le Conseil Départemental du GARD pour les travaux sur la RD 901 : du centre de Secours jusqu'à l'accès à la crèche, des trottoirs, du pluvial et de l'eau potable. Des travaux similaires seront effectués du rond point de la rue Basse vers la Cave Coopérative. Cette convention prévoit notamment une subvention de 200.000€. Un groupement de commandes est passé avec le Syndicat des Eaux.

Statuts de la Communauté de Communes applicables au 1^{er} janvier 2018 : Suite aux transferts des compétences, tourisme, les statuts de l'EPCI doivent être en conformité avec les dispositions relatives à leurs compétences. Le Conseil approuve ces statuts modifiés en regrettant toutefois que pour certaines comme le tourisme le choix fut un choix imposé.

Maîtrise d'œuvre aménagement de surface - Rue du Bouc : Après consultation, le Bureau d'Études AMEVIA Ingénierie - ALÈS est retenu pour l'étude d'aménagement de surface Rue du Bouc Centre du Village et sa réhabilitation du réseau assainissement selon leur réponse à 6%.

Coupe de bois restante non exploitée des affouages - Coupe n° 16 - Lieu-dit « Le Ranc » : Sur demande de l'ONF, le Conseil décide que la coupe envisagée de 5Ha et constituée d'un peuplement de type : taillis de chêne vert et chêne pubescent sera mise en vente sur pied, à l'amiable, sur soumission cachetée auprès de l'ONF.

Aide au déménagement : La Commune dispose de belles structures et toutes les conditions nécessaires pour offrir les conditions de « bien-vivre » aux familles souhaitant s'y installer. Aussi, le Conseil Municipal décide de faciliter le rapprochement domicile/travail pour les personnes hors de la commune amenées à venir y exercer une activité professionnelle. Une aide au déménagement de 600€ pour un couple + 100 €uros par enfant à charge est votée au bénéfice des familles s'installant à BARJAC, dès lors que l'un des deux conjoints vient y travailler dans le cadre d'un Contrat à Durée Indéterminée.

Aide financière à la certification bio : décision unanime de prendre en charge financièrement les démarches et le label pour la 1^{ère} année des coûts liés au passage d'une exploitation en Bio et cela afin d'inciter et d'encourager les éleveurs et paysans barjacois à s'engager pour une autre agriculture.

Parc Naturel Régional des Garrigues : La Commune fait partie de cet espace méditerranéen et ne doit pas rester à la porte de ce projet de future association de préfiguration du PNR des Garrigues. C'est pourtant le cas aujourd'hui. L'adhésion est donc validée en tant que « ville-porte » avec une contribution forfaitaire de 500 €/an. Edouard CHAULET est nommé délégué titulaire et Sylvian BELIN délégué suppléant pour le suivi des travaux de l'association.

Passeport « Evasion culture » : L'accès à la culture est un pivot essentiel de la politique de la commune. Afin d'aller plus loin et d'inciter les jeunes âgés de 16 ans à diversifier leurs pratiques culturelles, le Conseil Municipal crée un « Passeport Evasion Culture » d'une valeur de 200€ afin de financer achat de livres, disques, places de concert, musées, spectacles...

Vote à l'unanimité d'un vœu relatif au budget des Agences de l'Eau, s'opposant aux prélèvements envisagés dans le cadre du projet de loi de finances 2018 et demandant le maintien des politiques des Agences de l'eau à destination des collectivités locales.

Le Conseil vote une subvention de 100 € suite à l'intervention rapide et efficace de la part de M. Gilbert DUMAS agissant pour le groupement de défense sanitaire apicole du Gard pour détruire un nid de frelon asiatique face à l'école publique tout en rappelant que la mission du GDSA30 est la protection des abeilles.

La séance est levée à 20 heures.

Edouard CHAULET

Maire

